

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

REUNION DU 21 FEVRIER 2014

DECISION

Numéro 14 – 02 – 012

Décision 5 : L'avenant au lot n° 2 du marché relatif à l'équipement de cellules pour véhicules de secours et d'assistance aux victimes (VSAV) et à l'équipement de camions citernes ruraux moyens secours routier (CCRMSR).

Le bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 5 février 2014, s'est réuni le vendredi 21 février 2014 à partir de 14 heures au SDIS, 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne.

Le quorum de l'assemblée était atteint (4 membres présents sur un total de 5 administrateurs).

Étaient présents : Messieurs Jean-Paul Burdin (Vice-président) ; André Cellier (Vice-président) ; Claude Giraud (Vice-président) ; Bernard Philibert (Président).

Était excusée : Madame Nadia Sémache.

Exposé du rapport effectué par le Président :

Dans le cadre du marché visé en objet, l'avenant porte sur certaines modifications apportées au CCTP et plus précisément au point 2.5 : Aménagement intérieur de la cellule et au point 2.7 : équipements électriques. Les véhicules seraient en effet équipés d'une caméra de recul (système WAECO RVS550 avec Ecran couleur M5L LCD 5 pouces et Camera CAM50C) dont le prix unitaire représenterait 585,00 € HT de plus value.

De plus, de façon à abaisser la hauteur du brancard dans l'ambulance d'environ 10 cm, il est proposé de supprimer le logement pour plan dur dans la table STEM R3 et de remplacer le brancard FERNO F2 par un brancard FERNO F2 BB (avec logement pour plan dur). Ce changement représente quant à lui une moins value de -210,37 € HT par unité.

042-284210242-20140221-1402012-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/03/2014

Publication : 06/03/2014

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/03/2014

Publication : 06/03/2014

L'ensemble de ces modifications représenterait ainsi un coût de 374,63 € HT par VSAV ce qui porterait le nouveau prix unitaire du marché à 48 960,90 € HT (58 753,08 € TTC), soit une augmentation de 0,99 % du montant initial.

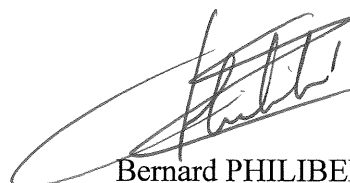
**Vu le rapport présenté par le Président,
le bureau prend la décision suivante :**

Article 1 :

Le bureau approuve le projet d'avenant n° 2 au lot n° 2 du marché relatif à l'équipement de cellules pour véhicules de secours et d'assistance aux victimes (VSAV) et à l'équipement de camions citernes ruraux moyens secours routier (CCRMSR) et autorise le Président à signer le document ci-joint.

Décision adoptée à l'unanimité.

Le Président du conseil d'administration
du Service départemental
d'incendie et de secours de la Loire



Bernard PHILIBERT

042-284210242-20140221-1402012-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/03/2014

Publication : 06/03/2014